



Claude Dansard, un Révolutionnaire parisien hérétique d'un prêtre réfractaire Vendéen.

Description

Dedié aux Sociétés fraternelles de Paris.

Société aux Jacobins, fondée par Cl. Dansard, le 2 F. 1790
Au Palais Cardinal, par J. T. Italien, le 2. J. 1791.

Rue Mondetour, par F. Sergent, le 6. J. 1791.

A Chaillet, par N. Beaumis, le 6. F. 1791. Et le 27 aux Théatins par L'Ab. de la Girardière
Aux Carmes Pl. Maubert, par M. Latouche, le 6 Mars.



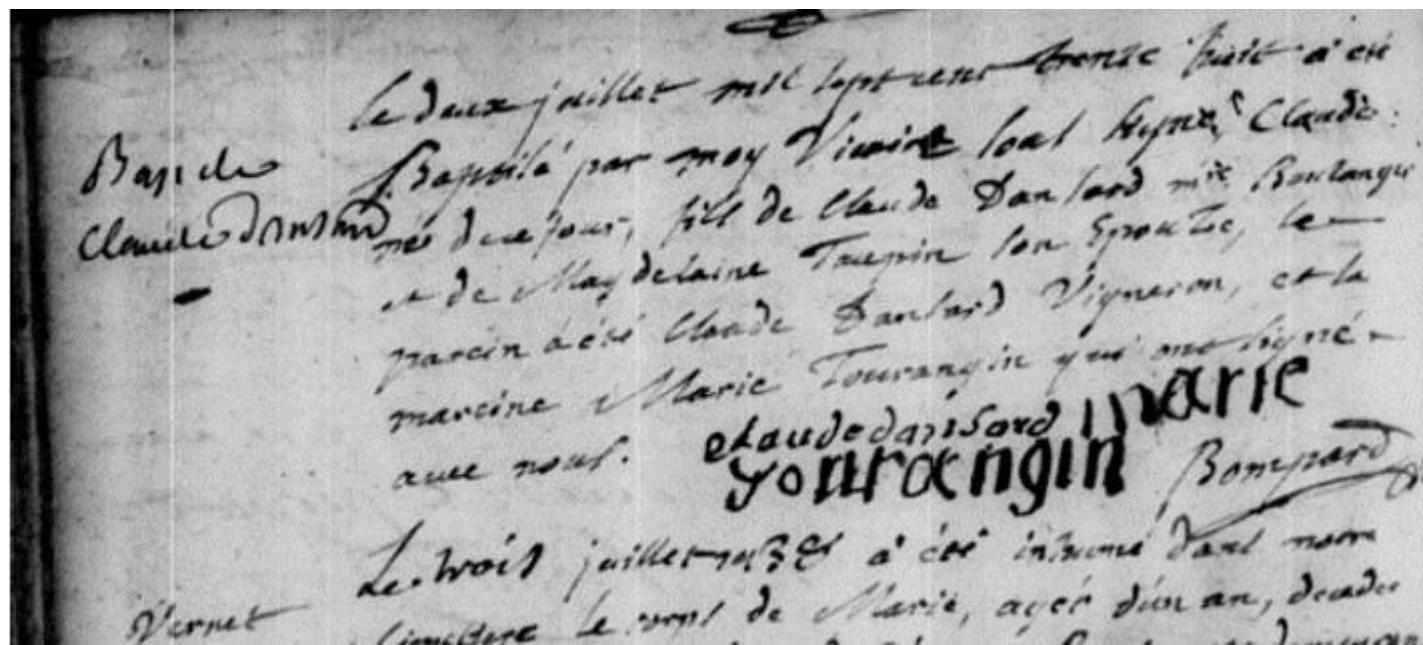
Serment prêté aux Sociétés fraternelles des Citoyens des deux sexes.

Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir
de tout mon pouvoir la Constitution décretée par l'Assemblée Nationale et
acceptée par le Roi et aussi de défendre de toutes mes forces ceux qui
dénonceront des abus et des attentats à la liberté, ainsi que les Citoyens
qui ont établi nos sociétés fraternelles; contre les coups d'autorité arbitraire qu'on se permettroit envers eux.

Se Vend aux Sociétés Fraternelles.

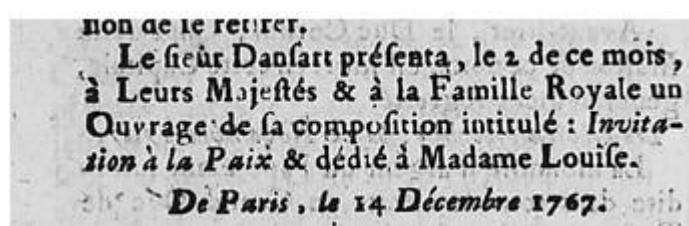
Gravure anonyme donnant la date de crÃ©ation par Dansard de la 1^{er}e SociÃ©tÃ© fraternelle de Paix

La vie de Claude Dansard , fondateur de la SociÃ©tÃ© fraternelle des patriotes de lâ??un et lâ??autre sexe.



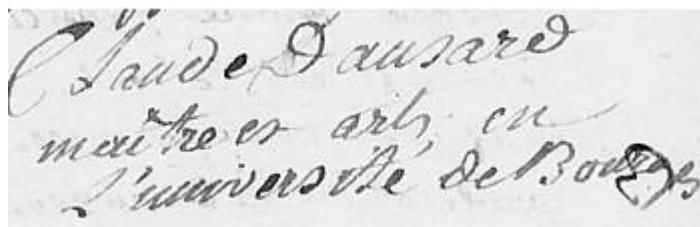
Acte de baptÃame de Claude Dansard (Archives de lâ??Indre)

Fils dâ??un maÃ®tre boulanger, Claude Dansard naquit le 2 juillet 1738 Ã Issoudun[1]. Nous ne savons que peu de choses de lui avant 1790, sauf quâ??en tant que « maitre Es art en lâ??universitÃ© de Bourges », il Ã©pousa le 23 fÃ©vrier 1762, en lâ??Ã©glise de Saint-Gervais de la ville de Falaise (actuel dÃ©partement du Calvados), Marie FranÃ§oise Lenoir Ã©gÃ©e de vingt-neuf ans[2]. Son Ã©pouse, originaire de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris[3], marchande lingÃ©re et fille unique de Louis Lenoir Bourgeois de Paris, Ã©tait veuve sans enfant de Claude Gombault maÃ®tre teinturier. Ã?tait-ce Claude Dansard lâ??auteur dâ??un ouvrage *Invitation Ã la Paix* dont il Ã©tait mention dans la *Gazette de France* du 14 dÃ©cembre 1767 ?



Gazette de France du 14 dÃ©cembre 1767
(Gallica)

En 1784, le couple Dansard habitait à Paris, rue de l'Arbre-Sec, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois[4]. Et en 1785, dans les actes concernant la succession de son beau-père Louis Lenoir, Claude Dansard déclarait notamment «maître en art en l'université de Paris» [5].



Signature de Claude Dansard lors de son mariage (Archives du Calvados)

Même si le 19 juin 1790 il avait prêté serment devant l'assemblée des représentants de la Commune de Paris pour sa nomination comme notable adjoint du district des Mathurins[6] à Paris, Claude Dansard aurait dû rester un anonyme. Mais, de par son métier de maître de pension et sa volonté civique d'instruire le peuple parisien, il fonda le 2 février 1790 dans une des salles du club des Jacobins la Société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe. Hormis le fait que c'était la première, une des particularités de fonctionnement de cette société était la parité de deux hommes et de deux femmes siégeant à la tribune[7]. Jusqu'à vingt-deux heures tous les dimanches soirs et jours de fête, au sein de cette société, Dansard lisait aux ouvriers, artisans et petits commerçants du quartier, qu'ils soient hommes ou femmes, les journaux et les articles de la Constituante[8], participant ainsi à l'essor de démocratisation de la société[9]. En effet, des familles entières venaient assister à la lecture et aux explications concernant ces lois et ces déclarations.

Un maître de pension, dirigé par un sentiment de patriottisme, rassemble tous les soirs, dans une des salles des Jacobins, rue Saint-Honoré, plusieurs artisans, & des marchands de fruits & de légumes du quartier, avec leurs femmes & leurs enfants, pour leur lire & interpréter les décrets de l'assemblée nationale. Il apporte, à cet effet, chaque fois, un hour de chandelle dans sa poche, avec un belquet & de l'ainé-dou; & dernièrement, la lumière étant sur le point de manquer, plusieurs des assistants se cotisent pour faire l'emplette d'une autre chandelle, qui fit durer la séance jusqu'à dix heures du soir, à la grande satisfaction de toute l'assemblée.

AU BUSTE DE VOLTAIRE,
Vers fait par M. Picard à la première commémoration.

Chroniques de Paris du 21 novembre 1790 (Gallica)

Forte de l'article parut le 21 novembre 1791 dans les *Chroniques de Paris*, écrivant sans toutefois les nommer Dansard et la Société fraternelle, cette dernière voulut envoyer une députation à l'Assemblée nationale. Elle adressa au député de Lameth, venant d'être blessé lors d'un duel avec le duc de Castries, une lettre qui fut imprimée par la suite :

Discours Imprimé par ordre de la Société fraternelle de patriotes de l'un et l'autre sexe, de tout âge et de tout état, s'adressant aux Jacobins rue Saint-Honoré. A Paris, 1790 A M. Charles de Lameth, député d'Artois à l'Assemblée nationale. Illustré Citoyen, Recevez aujourd'hui les vœux que fait, pour votre prompt rétablissement, la Société fraternelle de patriotes de l'un et l'autre sexe, de tout âge et de tout état, s'adressant aux Jacobins Saint-Honoré. Cette Société prend le plus vif intérêt à votre conservation. Elle estime et châtie en vous l'un des plus fermes défenseurs de la liberté des Français. Souffrez donc qu'elle vous reproche d'avoir exposé des jours aussi précis, ils ne sont plus à vous ces jours, ils sont à la patrie ; elle seule a le droit d'exiger le sacrifice. Un Socrate, dont toutes les maximes sont dans votre cœur, vous rappel ce souvenir. Qu'il ne vous échappe jamais, et que la fausse interprétation de l'honneur ne vous fasse plus oublier le devoir d'un parfait citoyen et ne vous porte plus à plonger dans la plus vive douleur une matière, une épouse, et la France entière. Il faut aux trois votre promesse, elles l'attendent pour se rassurer, s'chercher leurs larmes et se réjouir de votre guérison prochaine ; et si vous les aimez, comme elles ont lieu de le croire, un tel engagement ne doit pas vous coûter. La députation présente doit le rendre à sa Société pour la ravir de joie, et la flatter du plus doux espoir, celui de vous posséder un instant, et bientôt, au passage des amis de la Constitution. Vous verrez des frères, vous verrez des sœurs de tout âge et de tout état, qui sont unis ensemble droitement par les nœuds indissolubles et les plus beaux de l'amour de la patrie ; il sont précisément à verser tout le sang pour elle et pour vous, si vos ennemis, qui seraient leurs, osoient vous attaquer. 21 novembre 1790.â??[10]

Mais elle rencontra quelques difficultés auprés des Jacobins gagnés par cette partie et qui, via Chabrou d'après une lettre à l'Assemblée nationale, adressa une réponse à Dansard à propos de la Société fraternelle des patriotes et l'autre sexe de tout âge et tout état :

Monsieur, La Société vient d'arrêter qu'elle reçoit de la part de celle que vous présentez la députation que vous m'avez annoncée, pourvu qu'elle soit entièrement composée d'hommes. C'est avec peine que la Société met cette restriction à son arrêté. Rien ne sera plus agréable pour elle que de donner aux excellentes citoyennes que vous avez réunies, des preuves de l'estime particulière qu'elle fait de leurs vertus et de leur patriotisme ; mais des considérations importantes l'ont empêchée d'accorder son inclination.

Claude Dansard répondit personnellement

A la Société des amis de la Constitution sous la présidence de M. Chabrou, député à l'Assemblée Nationale, et l'un des juges des tribunaux de district du département de Paris. Monsieur le Président et vous, Messieurs, Le jour qui nous rassembla sous le même toit sera le plus beau des jours de vos frères et de vos sœurs ; il fera dans l'histoire, une époque glorieuse pour la nation. Il fera connoître à l'univers entiers que le feu du patriotisme embrase le cœur des vrais français, et que nos ennemis n'ont qu'à trembler. S'ils osent nous provoquer encore, il ne se relèveront jamais sous les coups que nous leurs rendrons. Nous sommes francs et généreux. Leurs repentirs, s'ils est

sincère, leur fera recouvrer en nous des frères et des sœurs, de là?amitié desquels ils n'ont jamais connu le prix. Pourquoi ? Parce que la fausse grandeur et la vaine opulence, qui les environnoient et les obloissoient, les faisoit croire qu'ils étoient d'une autre nature, et que de là?encens, la pourpre et les honneurs leur étoient dûs, lorsqu'ils n'étoient que des usurpateurs de ces riens personnifiés et de ces frivolités mondaines. A là?cole de nos immortels lâ?gislateurs, à la vâtre Messieurs, de combien d'erreurs insensées seroient revenus, sans efforts, nos ennemis, si, dirigés par la droiture et leur intérêt vâritable, ils lâ?eussent fréquenté ? Ah plaignons leur égarement ! il est déplorable. Ils ont des yeux, il ne voient pas ; ils ont des oreilles, il n'entendant pas, ou plutôt ils n'écoutent que ceux qui sont trop fidèles à lâ?engagement de les tromper, et dont ils dévorent les crits funestes. Ils ont beau se flatter d'espérance ; elle est vaine et vaine absolument. Nous touchons à lâ?heureux port, grâce au divin pilote qui, vous et nous, nous a conduits, pour ainsi dire, par la main, dans une île qui nous promet tous les bonheurs possibles, à la charge bine naturelle de la culture, et nos bras tout faibles qu'ils sont, ne maqueront jamais à seconder la force et la puissance des vâtres. Telles est, Messieurs, les promesses que nous vous faisons et nous signerions de notre sang.[11],

C. DANSARD, président de la
société fraternelle de patriotes,
de l'un et de l'autre sexe, de tout
âge & de tout état, séante aux
jacobins-saint-honoré.

21 Novembre 1790.

Le 5 décembre, la Société réunit l'honneur de la visite du député Lameth. Dansard se fendit alors d'un discours tout d'abord élogieux à l'encontre du député qui se transforma ensuite en une diatribe contre le royaume :

Aux preuves éclatantes et soutenues, que vous avez toujours donné d'amour pour notre mère commune, on reconnoit en vous, et l'on admire un Brutus, aussi ferme, aussi courageux que le fut l'ennemi des superbes Tarquins, cette race maudite, et justement chassée de Rome. Les rois, autrement ces flâces des peuples, depuis l'âge norme et monstrueux abus de l'autorité qui leur fut confiée, et qu'ils n'avoient réfusé que pour les gouverner avec la sagesse de Caton et la piété des Titus ; ces rois, dis-je n'auroient sûrement pas porté si loin l'empire de la tyrannie, s'ils n'avoient eu contre eux, et pour nos pères, victimes et leur barbarie, des Lameth, des Barnave, des Mirabeau, desâ? Dispensez moi, je vous prie, de nommer tous nos défenseurs, dont les noms immortels et chers sont gravés dans nos cœurs, avec les traits de la plus haute estime, et du respect le plus profond.

Ainsi des relations s'établissaient avec leur collègue voisin le club des Jacobins. En cette période où l'Assemblée venait d'imposer le serment des patriotes, l'utilité de la Société fraternelle des patriotes et l'autre sexe semblait enfin évidente comme soutien, et les Jacobins n'ignoraient plus ces ouvriers et petits artisans. Le 8 décembre, Dansard se présenta auprès d'eux et de leur nouveau président Mirabeau pour un discours qui fut selon Mathiez une « philippique violente contre l'ancien clergé dont il déclara la ruine » [12].

Lorsque l'Europe entière, ou plutôt l'univers doit admirer la sublimité des décrets que vous préparez et qui se rendent dans l'Assemblée nationale, aux acclamations d'un nombreux concours de citoyens, la Société fraternelle, dont vous voulez bien souffrir le voisinage, ne peut et ne doit différer plus longtemps de venir vous offrir son tribut d'admiration et de reconnaissance. Un corps trop longtemps formidable, armé des foudres du Vatican, qu'il faisoit tomber à sa voix, ce corps est abattu. L'Hercule

(Mirabeau note manuscrite de Dansard) qui lâ??a terrassé vous prâ?side, Messieurs, et vos suffrages ont couronné ses talents et sa gloire. On voit avec pitié sâ??agiter encore sur la poussière ce corps qui dâ?daignoit lâ??habit de son â?tat, parce quâ??il â?toit loin dâ??en avoir les vertus, que dis-je !â?! Il ne connaisoit plus son origine, et le retranchement de lâ??excuse de ses biens va lui rappeler. Il â?toit superbe et fastueux ; et, peut-â?tre deviendra-il humble et modeste. Il aimoit ses plaisirs et sâ??enviroit souvent en buvant dans leur coupe, et peut-â?tre la pâ?nitence dont il devoit donner lâ??exemple, va-t-elle faire ses plus châ?res dâ?olices. Et, alors que dâ??honneurs mâtâ?cs lui seront rendus ! quâ??il bâ?onira la râ?volution qui lâ??aura mis dans la nâ?cessitâ? de laisser opâ?rer en lui, la plus belle mâtamorphose ! O quâ??heureux il sâ??estimera ! Que sa nouvelle vie sera pure ! En un mot, elle sera digne de Dieu, que nous râ?vâ?rons tous, et dont, hâ?las ! ce corps ne rougisse plus de dâ?chirer lâ??image. Il portoit sur sa poitrine, et du câ?itâ? du coeur, une croix, parce quâ??elle â?toit dâ??or et que lâ??â?clat de ce mâtal lui râ?pondoit des jouissances dont il â?toit insatiable, et que toujours il achetoit au mâtâ? pris de la religion et de lâ??humanité. Je nâ??ai fait quâ??â?baucher les abus criminels de ce corps abattu. Cependant, Messieurs, lâ??horreur que vous en concevez et que je lis sur vos visages, je reconnois la joie que vous avez de sa dâ?faite et nous la partageons. Nous sommes, et nous serons jusquâ??au dernier soupir, unis à vous, si vous le permettez, par les nâ?uds les plus sacrâ?cs de la fraternité. Vos ennemis seront les nâ?tres ; et dans le combat que nous ne provoquerons jamais, notre sang coulera toujours le premier, pour acheter, sâ??il le faut, la victoire, qui intâ?ressera votre salut et le bonheur gâ?onâ?ral. Telles sont, Messieurs, les assurances que la sociâ?tâ? fraternelle vous supplie dâ??agrâ?er.â??

Notons quâ??en février 1791, lâ??Orateur du peuple fit part de la râ?solution radicale de ses membres fâ?minines de ne pas â?pouser dâ??aristocrates :

Une de ces sociâ?tâ?cs de pauvres ouvriers et ouvrières, rassemblâ?e aux Jacobins St-Honorâ?, sous le nom de Sociâ?tâ? fraternelle prâ?sidâ?e par le patriote Dansard, vient dâ??arrâ?ter que non seulement elle sâ??opposeroit de toutes ses forces aux progrâ?cs, aux sollicitations, aux entreprises de tous les ennemis du bien public, sous quelque dâ?nominations que ce puisse â?tre, mais que toutes les demoiselles ou femmes de la sociâ?tâ? qui devroient se marier, nâ??â?pousseroient jamais ce quâ??on appelle un Aristocrate. Tel est lâ??engagement solemnel contractâ? mercredi dernier par ces braves citoyennes. Si cet exemple est imitâ? par toutes femmes de lâ??empire franâ?ois, lâ??â?ducation ne peut manquer de devenir gâ?onâ?ralement nationale, avantage auquel il faut enoncer tant que deux â?tres, opposâ?cs dâ??opinions, iront au pied des autels se jurer tout haut la foi conjugale, et tout bas â?lever leurs enfans, chacun de son câ?tâ?, les uns dans la haine, les autres dans lâ??amour de la Râ?volution ; ce qui ouvrira une source intarissable de discordes domestiques, au lieu que les femmes franâ?aises sâ??accordent presque toutes à se choisir des â?poux patriotes, il naîtra de ces heureux mariages une race gâ?onâ?reuse et forte, exempte des prâ?jugâ?cs dont nous-mâ?mes traâ?rons encore la chaîne, et qui affermira pour jamais sur ses bases, lâ??â?difice encore chancelant de notre libertâ? ! il faut que cette belle idâ?e de Dansard soit connue et adoptâ?e par les bourgeois et les ci-devants, sâ??il est possible, et mâ?me par tous les habitans des campagnes où râ?sident encore des mâturs patriarcales[12b].

Le 23 février, Claude Dansard signa un arrâ?atâ? de la sociâ?tâ? tendant à prendre des mesures de surveillance pour empâ?cher la fuite de la famille royale :

Sociâ?tâ? fraternelle sâ?cante aux Jacobins rue Saint-Honorâ?. Aujourdâ??hui, 23 février 1791, la Sociâ?tâ? fraternelle, occupâ?e de tous les moyens qui peuvent assurer le salut et la tranquillité de la chose publique, a arrâ?atâ? : 1â? de surveiller sur-le-champ et faire garder toutes les barrières de la capitale, aux fins que, par aucune dâ??elles, rien ne puisse sortir qui soit contraire aux intâ?rêts de la nation ni fomenter des inquiétudes trop motivâ?es 2â? de faire inspecter et garder toutes les issues par lesquelles hors de Paris on pourrait faire â?vader les membres de la dynastie royale; 3â? de faire distribuer eu raison

suffisante dans chacune des 48 sections les canons, fusils, toutes armes défensives et munitions de bonne qualité; 44° de déclarer et d'envoyer chacune des Sociétés fraternelles, toutes les sections, à tous les clubs vraiment patriotes, le présent arrêté, pour les inviter de prendre dans la considération la plus grande et la plus prompte et à seconder de toutes leurs forces le zèle et l'amour de la Société fraternelle pour la chose publique. Enfin, elle a arrêté que ses séances n'auraient point d'interruption et se tiendraient tous les jours, tant que la chose publique courrait le moindre danger. Signé C. Dansard, fondateur et préteur de la Société fraternelle; Carsenac président, Langlois secrétaire.

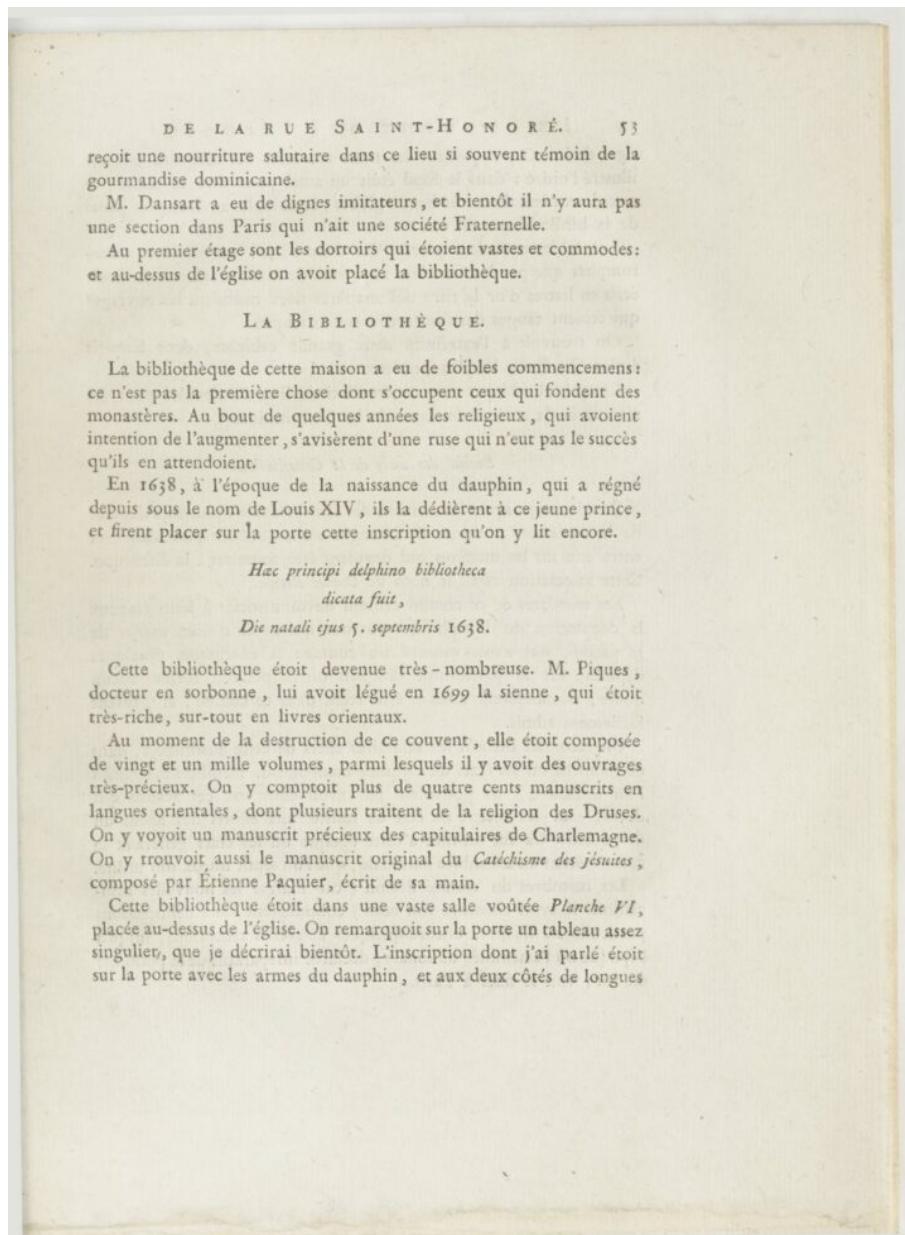
places publiques, aujourd'hui devenus sédentaires. La plus ancienne, et jusqu'à ce moment la plus illustre de ces sociétés fraternelles qui, tient ses séances aux Jacobins, doit sa naissance à un respectable maître de pension, qui a d'abord rassemblé la classe la moins aisée, c'est-à-dire la plus intéressante du peuple pour lui expliquer les décrets. M. Dansart, son glorieux fondateur, continue à présider la société fraternelle. Il est là comme un père au milieu de ses enfans; quelques mèches éclairent la salle; les chaises se louent aux frais de la société; quelquefois on décrète l'impression des discours, la contribution est d'un sol par chaque membre; et la société trouve encore le moyen de répandre quelques bienfaits. La société fraternelle a fait plus que répéter le serment civique. Comme elle est composée en grande partie de femmes et de filles, elles ont fait le serment d'apprendre à lire à leurs enfans, dans la déclaration des droits, et de ne jamais se marier un aristocrate. Puisque je suis sur le chapitre des

Révolutions de France et de Brabant: ouvrage périodique, février 1791 n° 64 (Volume 5, Google book)

On trouve dans la première partie des détails intéressans, sur la formation de la société *des amis de la constitution*, cette société dont l'influence a été si grande & si heureuse sur la révolution, & qui, se multipliant dans un nombre prodigieux de filles vraiment dignes d'elle, a suscité dans tous les départemens tant de sentinelles vigilantes de la liberté. L'auteur expose l'origine & le but de la société *fraternelle* formée & présidée par M. Danton qui, le premier, imagina de lire & d'expliquer les secrets de l'assemblée nationale au peuple, à ce peuple dont un gouvernement oppresseur calomnoit l'intelligence pour le mieux asservir. Car voici l'admirable logique de nos ci-devant administrateurs. Le peuple est ignorant, donc il doit être esclave ; il est esclave, donc il doit être ignorant. Il a prouvé cependant que le jour de la raison n'est pas aussi étranger pour lui que des révoluans mercenaires vouloient le faire croire. Il est, sans doute, encore bien des préjugés à détruire ; mais la facilité avec laquelle ses yeux se sont ouverts sur les plus funestes au repos & au bonheur de l'humanité, prouve aux sages qui veulent l'éclairer que leurs soins sincères ne seront pas sans fruit.

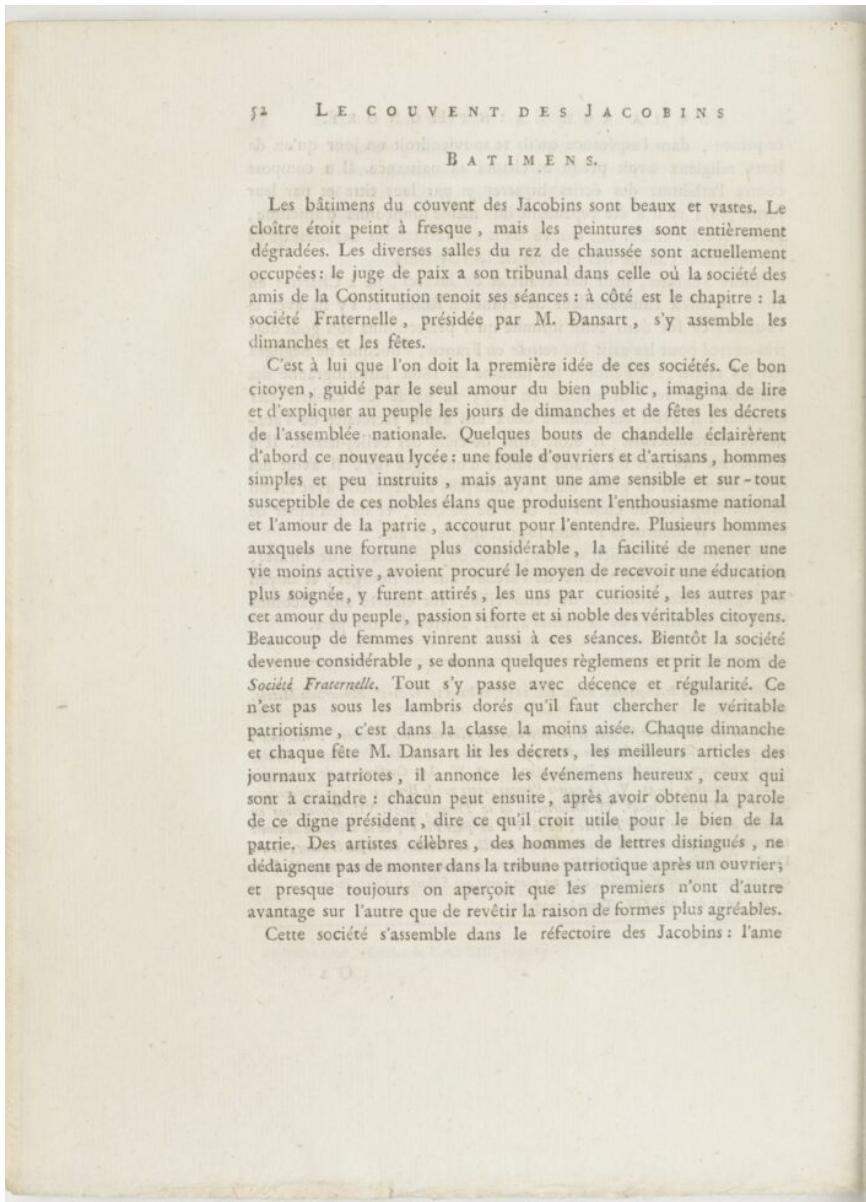
Deuxième Année.

La Chronique de Paris du 11 avril 1791
(Gallica)



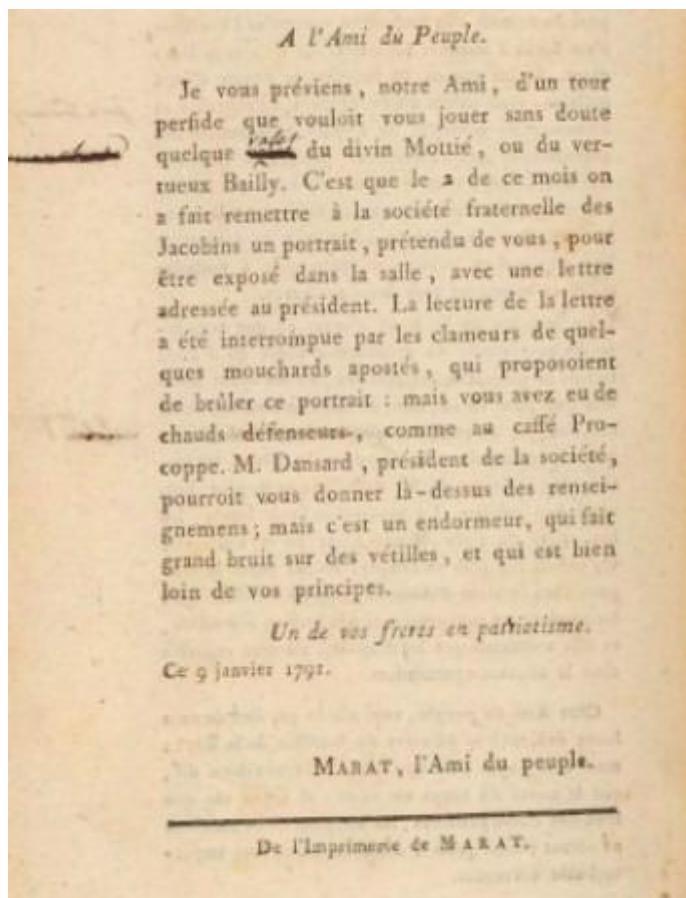
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Antiquités nationales de A. L Millin de Grandmaison -t 1-
1790-extrait concernant l'article du Couvent des Jacobins



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Cette mise en lumière de la Société fraternelle lui donna de l'importance et un afflux de nouveaux membres plus nombreux qui se mêlèrent ainsi aux discussions et débats dont Louise de Keralio, Jean-Lambert Tallien, Jacques Hébert[13] étaient. Cette croissance entraîna de profondes mutations au sein de la Société, et une lutte d'influence avec comme futur perdant Dansard. En première, concernant une affaire de portrait de Marat exposé à la Société fraternelle, une lettre dans l'Ami du Peuple parla de lui en des termes peu flatteurs « *M. Dansard, président de la société, pourroit vous donner l'essence des renseignements; mais c'est un endormeur qui fait grand bruit sur des vides, et qui est bien loin de vos principes* » [14].



L'Ami du peuple, ou le Publiciste parisien du 11 janvier 1791 (Retronews)

En février 1791, par manque de place, la Société ~~fraternelle~~ dut s'tablir dans l'église des Jacobins, puis le mois suivant elle démontagea dans la bibliothèque. Pour payer les frais d'entretien, une cotisation, certes minime, fut exigée et par conséquent un règlement établi[14b]. De là l'école d'instruction qu'il était à ses débuts la Société ~~fraternelle~~ des patriotes de l'un et l'autre sexe, elle devenait ainsi une société populaire avec égalité entre tous les membres. Dansard ne pouvait donc plus en être le président perpétuel, ce dernier devant être choisi par vote.

M. Claude Dansard, instituteur de la société fraternelle, séante aux Jacobins, vient de faire schisme avec elle. Il s'est piqué de ce qu'on l'avoit forcé à quitter la présidence perpétuelle qu'il s'étoit arrogée. La société vient de faire une adresse à tous les clubs patriotiques de Paris et des départemens, contenant son adhésion aux principes qu'ils professent.

Révolutions de Paris, dédiées à la Nation et aux districts des Petits Augustins du 8 au 15 janvier 1791 (Gallica)

Certains soulignaient perfidement quâ??il aurait du lâ??admettre en tant quâ??ami de le la libertÃ© et de lâ??Ã©galitÃ©[15]. Mais Dansard avec le titre de « fondateur et pÃ¨re de la sociÃ©tÃ© fraternelle » voulait conserver lâ??idÃ©e premiÃ¨re quâ??il se faisait de cette sociÃ©tÃ©, celle dâ??instruction du peuple et non pas un club plus politisÃ© et radicalisÃ©. Pour cela, il fut taxÃ© dâ??autoritarisme et, chose insupportable pour lui, un bureau lui fut adjoint. GrÃ¢ce aux journaux de lâ??Ã©poque nous pouvons suivre son Ã©viction durant ce mois de mars. Ainsi dans lâ??avis paru dans le *Patriote franÃ§ois* du 19 mars 1791 (voir texte ci-dessous), Dansard annonÃ§ait lâ??arrÃªt de ses lectures de dÃ©crets ayant lieu dans une salle basse des Jacobins, jusquâ??au 1^{er} avril, et quâ??Ã partir de cette date elles ne seront plus rÃ©servÃ©es quâ??aux inscrits des deux sexes, et aux membres de lâ??AssemblÃ©e nationale.

Avis sur les SociÃ©tÃ©s fraternelles. M. Dansard fondateur de la SociÃ©tÃ© fraternelle sÃ©cante dans une des salles basses des Jacobins Saint-HonorÃ©, a jugÃ© Ã propos dâ??interrompre le cours de ses sÃ©ances jusquâ??au 1^{er} avril prochain, Ã©poque Ã laquelle il recommencera la lecture des dÃ©crets de lâ??AssemblÃ©e nationale et de tous les papiers publics les plus patriotiques ou le plus dans lâ??esprit de la constitution Il prÃ©vient, en consÃ©quence, quâ??il ne prendra aucune part aux sÃ©ances qui pourraient se tenir dans cette salle dâ??ici ce temps, quâ??il ne veut dâ??autre qualitÃ© que celle de citoyen et quâ??il ne souffrira pas quâ??on lui donne dans lâ??assemblÃ©e celle de prÃ©sident, ni Ã l'annonce que, le but de cette SociÃ©tÃ© nâ??Ã©tant que dâ??instruire, il ne pourra y Ãªtre fait aucune espÃ©ce de motions contraires au rÃ©glement qui sera fait Ã ce sujet. M. Dansard avertit les personnes de lâ??un et de lâ??autre sexe qui voudront Ãªtre membres de la SociÃ©tÃ© fraternelle de se faire inscrire chez les vingt-quatre commissaires dont la liste sera affichÃ©e dans le cloître et Ã la porte de la salle des Jacobins dimanche prochain et jours suivants, ou chez lui, rue de la Parcheminerie, n°16. Il prÃ©vient, en outre, quâ??il nâ??y aura plus de contribution Ã la porte, et quâ??il faudra, pour entrer, Ãªtre membre de la SociÃ©tÃ©. Les dÃ©putÃ©s Ã lâ??AssemblÃ©e nationale sont seuls exceptÃ©s, ayant entrÃ©e partout.[15b]

Dans le compte-rendu du *Mercure universel* de la sÃ©ance du 21 mars des Jacobins on peut lire :

M. Dansard, ci-devant prÃ©sident de la sociÃ©tÃ© fraternelle est venu justifier sa conduite comme membre de la sociÃ©tÃ©, il annonce que le virus aristocratique, sâ??Ã©tait introduit jusque dans sa sociÃ©tÃ©, et il dÃ©clare quâ??il va en former une autre aprÃ©s PÃ¢quesâ??.[16].

ParÃ»t laconiquement dans le *Mercure universel* du 25 la contre-offensive des membres de la SociÃ©tÃ© fraternelle des patriotes de lâ??un et lâ??autre sexe.

la sociÃ©tÃ© populaire sÃ©cante aux jacobins, dÃ©clare quâ??elle nâ??a plus M. Dansard son fondateur pour prÃ©sident[17]â??.

Le 23 aux Jacobins, Sergent (suite Ã son mariage connu plus tard sous les patronymes Sergent Marceau) fut peut-Ãªtre celui qui rÃ©sumait le plus cette scission :

jâ??ai aussi Ã©tabli une sociÃ©tÃ© fraternelle quartier des Halles, mais quoique jâ??en aie Ã©tÃ© le fondateur, je ne mâ??en suis pas dÃ©clarÃ© le pÃ¨re, et en consÃ©quence, je nâ??y ai point vu dâ??enfants, je nâ??ai vu que des frÃ©res, des Ã©gaux. Jâ??ai dÃ©plorÃ© lâ??espÃ©ce de scission de la

société fraternelle, mais aussi je m'oppose en suis consolé, en disant : « au lieu d'une société nous on auront bientôt deux ; tant mieux, cela en propagera davantage l'esprit de la révolution, le peuple en aura plus de facilité pour suivre l'exemple de votre club a engagé M. Dansard à en former un, il a vu chez vous un réveillement, il en a fait un dans sa société ; il a su votre exemple, a créé une contribution de chaque personne, pour les frais et dépenses de la salle ; dès lors tous les contribuables, avaient les mêmes droits ; ce n'est plus une école d'instruction civique, c'est un vrai club. Dès lors M. Dansard ne pouvoit plus en être le président perpétuel. Dans ma société des Halles, les portes sont ouvertes, tous ceux qui veulent y entrer en sont les maîtres, et dans les commencements on m'a opposé que si je n'abrogeais pas des réceptions, des droits d'entrée, nous aurions parmi nous des aristocrates ; eh bien, ai-je dit, ils sont aristocrates, mais ils sont ignorants, ils viendront parmi nous, ils seront à clair-âmes, ils seront convertis. Ainsi point de réveillement, point de grâce, ai-je dit ; dès lors nous sommes des frères qui venons nous instruire, nous ne délibérons pas, nous apprenons à être citoyens, nous tenons ici maîtrise sur la loi. Donnez à moi seulement l'autorité nécessaire pour rappeler à l'ordre tous ceux qui, dans notre assemblée, Voudraient suivre en carte, afin que nous puissions nous entendre. Je ne vous demande rien de plus. Je crois en outre que la seule plainte bien fondée de M. Dansard, est qu'on l'a fait descendre de son fauteuil perpétuel : mais je pense que tout ami de la liberté, tout homme public, tout mandataire quelconque, quand ses commettants lui disent : « je ne vous trouve plus digne de la place que vous occupez », doit en descendre à l'instant et embrasser celui qui le remplace. M. Dausard, selon moi, aurait dû se tenir à l'abri ; il en avait reçu l'exemple de vous, messieurs, de vous qui, jusqu'à présent, dans les plus petits détails, abrogeiez l'égalité parfaite ; ainsi une nouvelle société va suivre àtablir, vous lui accorderez votre correspondance, vous ne considérez que la masse des citoyens qui suivent l'occupe de vos travaux ; moi qui vous parle, j'aurois pu faire comme M. Dansard, j'aurais aussi vivement applaudi, aimé dans ma société, et j'aurais craint, après avoir été plusieurs fois élu à la présidence, en ce que l'égalité n'a pas été atteinte ; alors, de moi-même, je me suis dit : il faut quitter le fauteuil, sans cela je mettrai en danger la liberté de ma petite société, je dois l'exemple et de moi-même j'aurais institué un autre président à ma place. (on applaudit.) Quand j'entrevois le peuple suivre idolâtre d'un homme, et croire fermement que cet homme ne peut être remplacé par un autre, je me dis ! voilà un peuple qui n'est pas encore fait pour la liberté ; alors je m'efforce, je tâche de lui prouver qu'il doit changer souvent ses fonctionnaires (on applaudit.)

Et enfin le 28 mars

une députation de la société fraternelle est venue justifier sa conduite relativement aux inculpations de M. Dansard ; elle a paru complètement disculpées des reproches qu'il avoit été porté contre elle, et a été très accueillie[18].

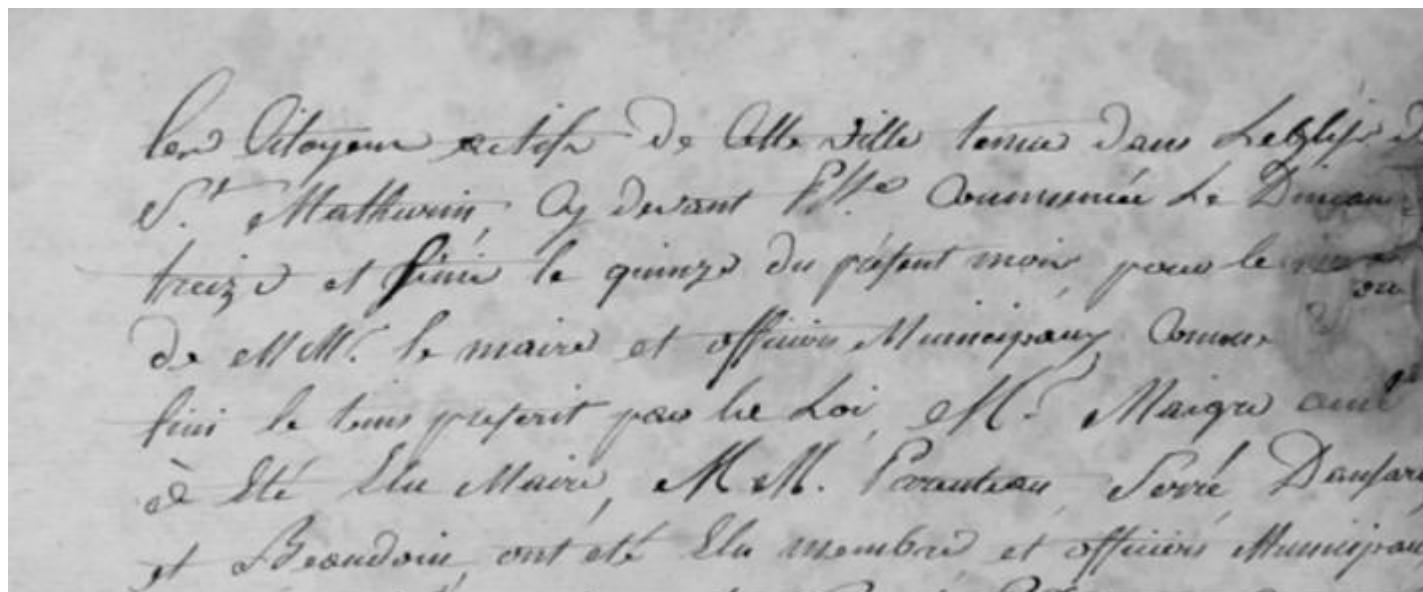
De sa société issue de la scission, il semble que Dansard en soit resté membre au moins jusqu'à début septembre, car le 3, Morizot président de la première Société fraternelle des Jacobins-Saint-Honoré, applaudissait au choix des quatre députés de la section de la place, et priait d'inscrire au rang des candidats pour la nomination de ses députés au corps législatif M. Dansard, fondateur et membre de cette société[19].

Lors de cette première période électorale, plusieurs fois on put le voir inscrit sur les listes avec l'indication « maître de pension, électeur de la section des Thermes de Julien[20] ». Par exemple, le 11 septembre, lors de l'élection de scrutateurs où il obtint six voix[21].

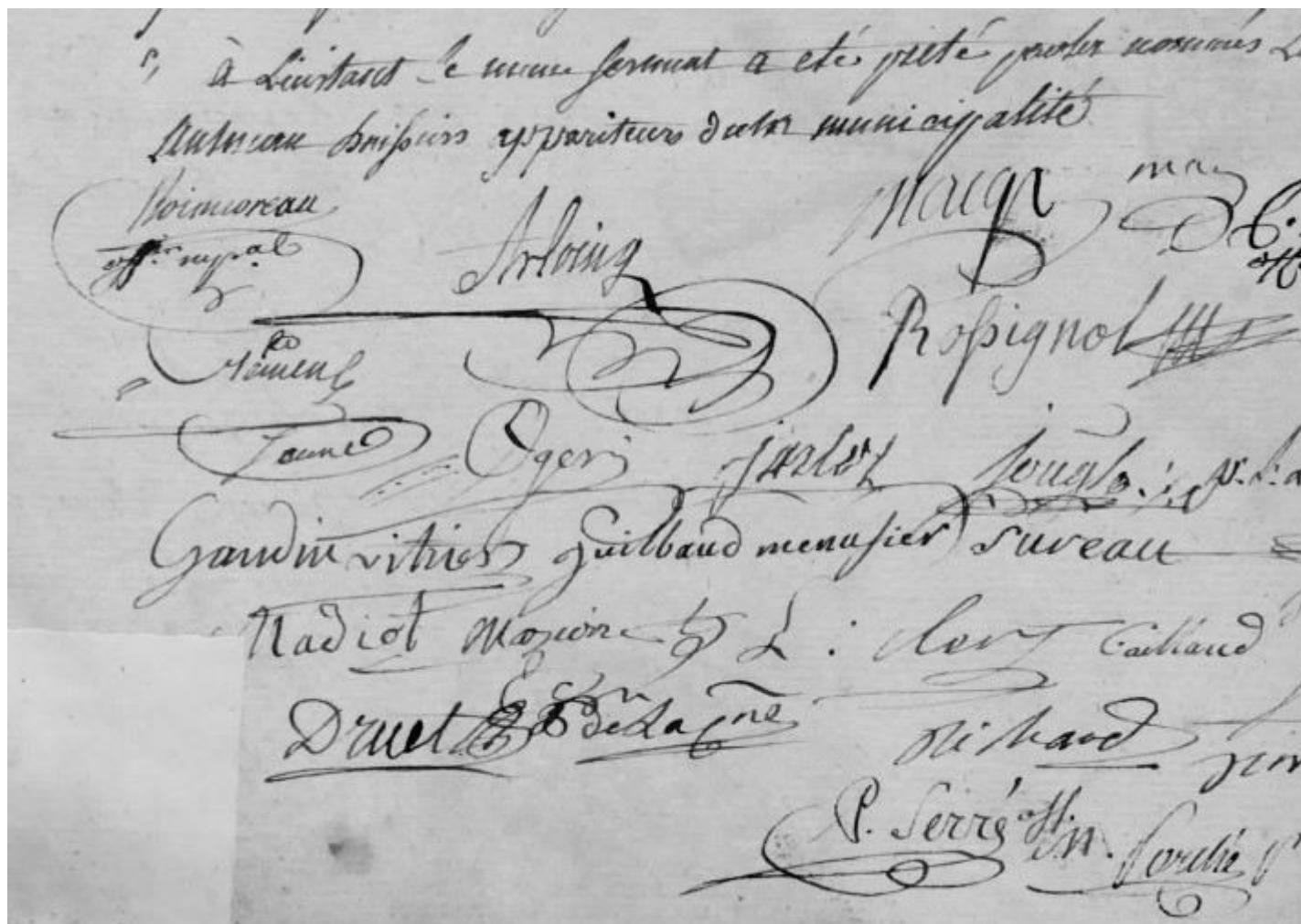
On le retrouve électeur au club de la Sainte-Chapelle de la section de Beaurepaire[22]. Crée le 22 septembre 1791, ce club constitué des membres de l'Assemblée électoral de Paris était considéré comme modérée. Est-ce que l'adhésion à ce club et son absence parmi les participants du Champs-de-Mars de juillet 1791 démontrent un plus grand modérantisme de Claude Dansard que l'on aurait pu penser et pourraient donner une des raisons de la scission de la

SociÃ©tÃ© [22b] ? Le 23 octobre, il adressa une lettre Ã ses collÃ“gues du ComitÃ© de la section des Thermes-de-Julien demandant que soit pourvu son remplacement en qualitÃ© de commissaire de la section car il partait pour un dÃ©partement Ã©loignÃ©[23]. La destination nÃ©anmoins nÃ©tait pas indiquÃ©e, et jusquÃ? Ã cet article nul ne savait ce qu'Ã©tait devenu ce « pauvre maÃ®tre dÃ©?cole ». Un inventaire aprÃ“s dÃ©cÃ“s dÃ©partemental d'un prÃ“tre rÃ©fractaire permit de retrouver par hasard sa trace ([FranÃ§ois Jottreau, un curÃ© sous la RÃ©volution](#)).

Sa trace est donc retrouvÃ©e en VendÃ©e. Ainsi, le 15 novembre 1791, lors de l'Ã©lection du citoyen Maigre comme maire de LuÃ§on, Dansard devint un de ses quatre officiers municipaux[24]. Le 21 septembre 1792, lors de la prestation de serment exigÃ©e par la loi du 15 aoÃ»t 1792, il appartenait toujours au conseil municipal. Le 5 octobre, en tant que professeur de rhÃ©torique principal provisoire du collÃ“ge national percevant un traitement de 1â??500 livres[25], il prÃ“ta serment selon la loi du 14 aoÃ»t[26]. Le 14 octobre du mÃªme mois, il appartenait Ã la dÃ©cÃ©dation municipale qui assistait devant l'arbre plantÃ© place de la LibertÃ© Ã la proclamation des dÃ©crets abolissant la royautÃ©[27].

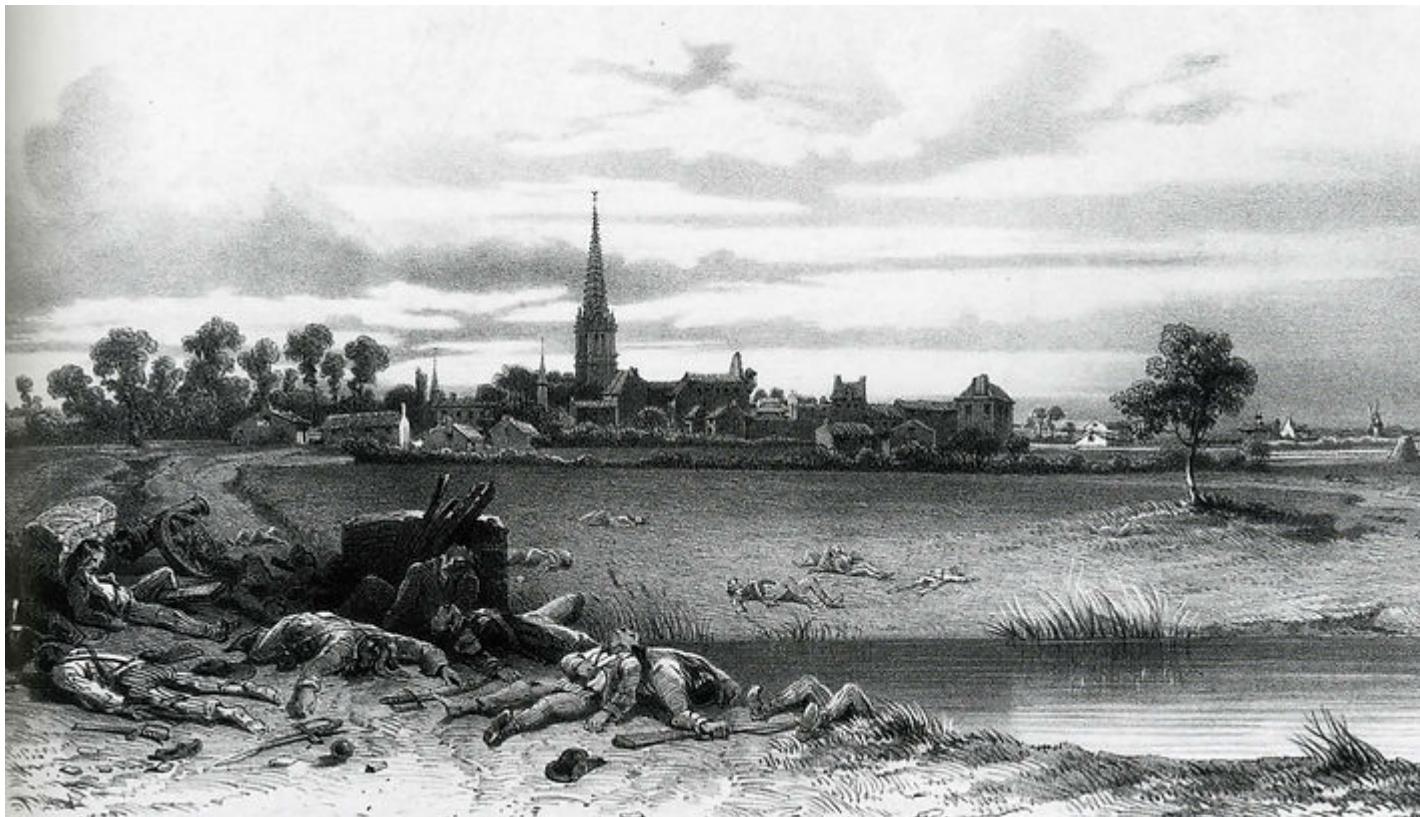


Nomination du maire de LuÃ§on et parmi les quatre officiers municipaux Dansard (AD85, [Ã©lections municipales de LuÃ§on du 15 novembre 1791](#))



23 septembre 1792, prestation de serment du maire et des officiers municipaux de Luçon (Vendée)

Au début des guerres de Vendée, Luçon la républicaine fut menacée plusieurs fois par les troupes royalistes. L'angoisse monta et des traitres devaient être trouvés. Ainsi, suite à la délibération de la commune de Luçon du 16 mai 1793, le général Beaufranchet-Dayat fut désigné pour son ordre d'evacuation de plusieurs postes du Sud Vendée et un courrier signé par tous les officiers municipaux, juges et notables dont Dansard, fut adressé au département de la Vendée pour être communiqué aux Commissaires de la Convention nationale.[28]



Bataille de Luçon

Une dernière fois, Luçon fut en danger lors de la célèbre bataille du 14 août 1793. Les Républicains gagnèrent. Mais ce fut une joie de courte durée pour notre professeur, car son épouse Marie-Françoise Lenoir décéda le 29 août à 61 ans[29]. Certainement par dévotion patriotique, parallèlement à son activité d'enseignement, il devint économie de l'hôpital de cette ville en novembre 1793[30].

A un moment de cette première guerre de Vendée, il quitta Luçon, mais resta certainement dans la région puisque on le retrouve en 1796 agent de l'hôpital militaire de Bressuire et de l'ambulance de Châtillon en résidence à Bressuire[31]. Et le 10 floréal an IV (29 avril 1796) à Parthenay[32], à l'âge de 57 ans, il épousa Marie Liger, nièce de François Jottreau protestant réfractaire tué durant les troubles et sœur de René Liger défenseur de la patrie.[33]

Claude Dansard se retira à Parthenay où il accepta le poste d'instituteur qu'on lui proposa en novembre 1797 et fut officiellement nommé en juin 1798. Il y est indiqué « *maître es art de l'université de Paris* » où il a professé pendant trente ans, a servi à Luçon puis dans les hôpitaux. Un rapport les concernant mais dont malheureusement nous n'avons pas la copie indique :

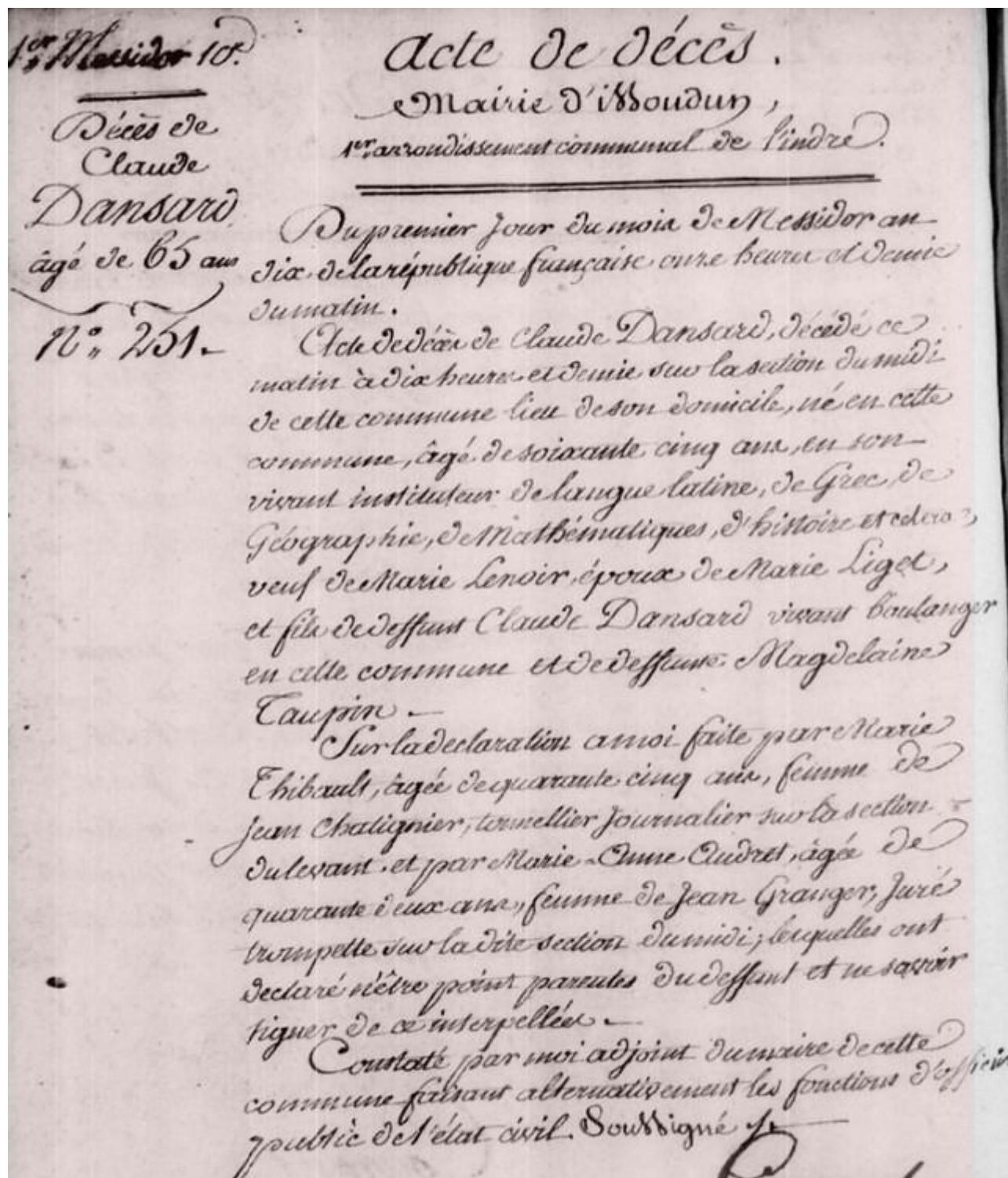
Considérant que le citoyen Dansard, depuis sa résidence à Parthenay a donné des preuves bien certaines de son attachement à la cause publique, qu'il a les connaissances nécessaires pour remplir avec distinction la place d'instituteur primaire??.

Il avait vingt $\hat{A}l\hat{A}ves$ et logeait dans le presbyt $\hat{A}re$ du S $\hat{A}opulcre$ [34]. En juin 1797, il est dit $\hat{A}«$ *quâ??il paroit, depuis sept \hat{A} huit mois avoir perdu la confiance publiqueâ??* $\hat{A}»$, alors quâ??en 1798 il $\hat{A}«$ *â??jouit de lâ??estime publique, nâ??enseigne \hat{A} ses $\hat{A}l\hat{A}ves$ que lâ??amour et les devoirs du citoyenâ??* $\hat{A}»$ [35].

En tant que r $\hat{A}publicain$ convaincu, il adressa le 1^{er} octobre 1797[36] une chanson compos $\hat{A}e$ \hat{A} lâ??occasion de lâ??anniversaire de la fondation de la R $\hat{A}publique$. Le 30 octobre 1798, il sâ??occupa de la succession de lâ??abb $\hat{A}e$ Jottreau, un ancien pr $\hat{A}atre$ r $\hat{A}fractaire$ donc en tant que repr $\hat{A}sentant$ de son $\hat{A}pouse$ [37]. Il quitta Parthenay en 1799, certainement d $\hat{A}but$ mars, selon une lettre adress $\hat{A}e$ au d $\hat{A}partement$ le 12 vent $\hat{A}se$ an VII (2 mars 1799) [38] :

Nous vous adressons, ci-joint, par duplicata, une p $\hat{A}ttion pr $\hat{A}sent $\hat{A}e$ par le Citoyen Jacques Moricet,[39] tendante \hat{A} remplacer, en qualit $\hat{A}e$ dâ??instituteur, le citoyen Dansard qui se trouve oblig $\hat{A}e$ de quitter cette commune pour affaires majeuresâ??; elle est rev $\hat{A}tue de lâ??avis du jury dâ??instruction et du n $\hat{A}treâ??; nous vous invitons \hat{A} les prendre lâ??un et lâ??autre en grande consid $\hat{A}ration$$$$$

Il revint donc dans sa r $\hat{A}gion$ natale, o $\hat{A}1$ il fut toujours instituteur \hat{A} Issoudun en octobre 1801 [40] et o $\hat{A}1$ il y d $\hat{A}cc $\hat{A}da$ le 20 juin 1802 \hat{A} lâ??âge de 65 ans [41]. Il sera indiqu $\hat{A}e$ sur son acte de d $\hat{A}c $\hat{A}s$ $\hat{A}«$ *instituteur de langue latine, de Grec, de G $\hat{A}ographie$, de Math $\hat{A}ematiques, dâ??Histoire et ecteraâ??$* $\hat{A}»$!$$



Acte de décès de Claude Dansard à Issoudun (Archives de l'Indre)

Claude Dansard restera dans l'histoire comme le pauvre maître de pension souhaitant d'eduquer civiquement le peuple ; et qui apportait à chaque fois, lors des premières réunions de la Société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe, un bout de chandelle dans sa poche avec un briquet et de l'amadou.

Lors de la dÃ©couverte de la succession d'un prÃatre rÃ©fractaire, l'Ã©tonnement sa trace fut retrouvÃ©, lui qui avait combattu pour la constitution civile du clergÃ© de maniÃ“re acharnÃ©e comme le dÃ©montre ce poÃ“me :

Commandemens de la Patrie

*Avec ardeur tu dÃ©fendras
Ta libertÃ© dÃ's prÃ©sent,
Un clergÃ© du supprimeras
La moitiÃ© nÃ©cessairement,
De tous moines tu purgeras
La France irrÃ©vocablement,
Et de leurs mains tu reprendras
Les biens volÃ©s anciennement.
Aux gens de loi tu couperas
Les ongles radicalement,
Aux financiers, tu donneras
CongÃ© dÃ©finitivement
De tes impÃ'ts tu connoiras
La cause et l'emploi clairement.
Et jamais tu n'Ã©tendras
Pour engraisser un fainÃ©ant.
De bonnes lois tu formeras.
Mais simples, sans dÃ©guisement.
Ton estime, tu garderas
Pour les vertus et non l'argent.
Aux dignitÃ©s tu placeras
Les gens de bien soigneusementâ?;
Et sans grÃ¢ce tu puniras
Tout pervers indistinctement,*

Tous les abus absolument

Et d'ailleurs lors tu deviendras

Heureux et libre assurément.[42]

Je vous invite à lire l'article qui vous donnera plus de détails sur la succession de l'abbé Jottreau : « François Jottreau, un curé sous la Révolution »

Article modifié le 7 avril 2023, notamment sur la date et le lieu du premier mariage de Claude Dansard, ainsi que sur sa présidence de la Société fraternelle des patriotes de l'autre sexe (transcription de certains de ses discours et mise en ligne d'un article de presse de l'époque).

[1]AD 35 actes paroissiaux d'Issoudun 1738 Paroisse Saint-Cyr -GG 081. Il est fils de Dansard Jean Claude et de Taupin Madeleine (les parents se sont mariés à Issoudun le 26 février 1737 (paroisse Saint Cyr)). Son père maître boulanger y meurt le 25 mai 1753 et sa mère se remarie le 7 janvier 1755 toujours à Issoudun (paroisse Saint-Cyr).

[2]AD Calvados- BMS paroisse Saint-Gervais de Falaise -1761-1770 f°47-48

Testament de Louis Lenoir en faveur de sa fille Lenoir, Marie Françoise veuve Gombault Claude Maître teinturier à Paris, 1776-03-09, elle est épouse de Claude Dansart « maître des arts en l'université de Paris. » AD75 DC 6 256 acte Testaments conservés aux Archives départementales de Paris. Paris 09/01/1774 à 12/17/1776 | <https://en.geneanet.org/archives/registres/view/358415/250>

[3] Acte de décès à Luçon de son épouse (AD 85- Luçon -État civil- Décès 1793 à an V -E Décès 128)

[4] « À Delle Marie Françoise Lenoir, marchande Lingère, demeurant à Paris rue de l'arbre Sec paroisse St Germain l'Auxerrois, Crédancière de la Succession du dit Jailliére de la somme de deux cent quinze Livre dis Sols et six deniers Restans de plus d'une forte somme contenue en un manuscrit de fourniture de linge, faite par la dit. Dile Lenoir audit Jaiiliére, (âge) AN ET-XXVII-439 Inventaires, contrats de mariage, notariés et autres par Louis Boursier. 05/05/1784 à 06/30/1784 | Document conservé au Centre historique des Archives nationales à Paris <https://en.geneanet.org/archives/registres/view/319230/8> <http://www.famillesparisiennes.org/patro/len.html>

[5]Paris Registres de tutelles 06/16/1785 à 06/30/1785 | AN Y5130B Document conservé au Centre historique des Archives nationales à Paris <https://en.geneanet.org/archives/registres/view/?idcollection=32778&page=513>

[6] Albert Mathiez, *Les Discours Civiques De Claude Dansard Et La Société Fraternelle*, Annales révolutionnaires, vol. 3, no. 3, 1910, pp. 424-432. JSTOR, www.jstor.org/stable/41920275 (Mathiez cite les actes de Sigismond Lacroix t II p53).

[7] Estampe, *Serment prêté aux Sociétés fraternelles des citoyens des deux sexes je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décretée par la Assemblée nationale et acceptée par le roi*, Cavet à Gallica

[8] *La Chronique de Paris* du 21 novembre 90 : « il apporte chaque fois, un bout de chandelle dans sa poche avec un briquet et de la amadou (à ?!) »

[9] A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française, origines et développement de la démocratie et de la République (1789-1804)*, 1901

[10] Sa signature peut se lire Dausard

[11] En date du 1790 « Réponse de Chabrou député de l'Assemblée nationale à la lettre de M. Dansard qui le pria de consulter le vœu de la société des amis de la Constitution, dont il était alors président, sur novembre l'administration de sa députation » Mathiez, Albert. « *Les Discours Civiques De Claude Dansard Et La Société Fraternelle*. » Annales révolutionnaires, vol. 3, no. 3, 1910, pp. 424-432. JSTOR, www.jstor.org/stable/41920275. Mathiez cite les actes de Sigismond Lacroix t II p53.

[12] Ces retranscriptions sont tirées de l'article d'Albert Mathiez, « *Les Discours Civiques De Claude Dansard Et La Société Fraternelle* ». Annales révolutionnaires, vol. 3, no. 3, 1910, pp. 424-432. JSTOR, www.jstor.org/stable/41920275.

[12b] *Annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe* du 9 février 1791 Retronews (article reprenant l'Orateur du peuple) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k49138x>

[13] Michelle Zancarini-Fournel, *Les luttes et les révoltes : Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, La Découverte, coll. Zones, 2016 [14] *L'Ami du peuple, ou le Publiciste parisien* du 11 janvier 1791 Retronews

[14b] *Journal des Amis de la Constitution* du 22 février 1791 (p 23) : « Paris, 13 février. Lettre de M. Dansart, fondateur de la société fraternelle, saluant aux jacobins ; & envoi du règlement de cette société, qu'elle vient de faire imprimer (*). (*) Les sociétés dites fraternelles sont composées de personnes de l'un & de l'autre sexe, et de tout âge. On y étudie les décrets ; on y fait un apprentissage des vertus publiques & privées. Ce respectable M. Dansart qui a fondé la première, n'a jamais été ni gentilhomme ni avare ni président à mortier ni même académicien ; c'est tout simplement un maître d'école, un abcédier, qui trouve plus convenable d'employer ses soirées du dimanche à instruire le peuple de ses droits et de ses devoirs, que de les passer au cabaret. note du rédacteur. » Retronews

[15] Retranscription de la séance des Amis de la Constitution du 23 mars 1791 parue dans le *Mercure* du 27 mars, questions posées à M. Sergent fondateur d'une société fraternelle quartier des Halles sur la scission de la société fraternelle Retronews

- [15b] André Vaquier, *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution*. 2^e édition / Tome 3 / publiés et annotés par Sigismond Lacroix. L. Cerf (Paris), Service des travaux historiques de la Ville (p 57) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k49138x>
- [16] *Mercure universel* du 26 mars 1791 Retronews
- [17] *Mercure universel* du 25 mars 1791 Retronews
- [18] *Mercure universel* du 28 mars 1791 Retronews
- [19] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. Tome 1. (Paris) 1890-1914
- [20] Etienne Charavay, *Procès-verbaux de l'Assemblée législative, des hauts jurés, des administrateurs, du procureur général syndic, du président du tribunal criminel et de son substitut, de juges suppléants, de l'accusateur public, de curés. Dès après les originaux des Archives nationales avec des notes historiques et biographiques*, 1894
- [21] Etienne Charavay, *Procès-verbaux de l'Assemblée législative, des hauts jurés, des administrateurs, du procureur général syndic, du président du tribunal criminel et de son substitut, de juges suppléants, de l'accusateur public, de curés dès après les originaux des Archives nationales avec des notes historiques et biographiques*,
- [22] Il fut électeur au club de la Sainte-chapelle à la section de Beaurepaire selon Augustin Challamel, *clubs contre-révolutionnaires : cercles, comités, sociétés, salons, réunions, cafés, restaurants et librairies*, 1895 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b69507064/f1.item.zoom> : «dansard maître des pensions, rue de la Parcheminerie 16» .
- [22b] François Braesch, *Les Partitions du champs de Mars* (15, 16, 17 juillet 1791), article dans la Revue Historique, t 143 1923 (p36) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k18239p>
- [23] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. « Tome 5
- [24] Ad 85 -Archives communales de Luçon (1563-2000) -Registre d'analyses des délibérations municipales dressé par M. Ballereau à la fin d'août 1787 à la fin d'août 1866
- [25] ibid.
- [26] Annuaire départemental de la Société d'émulation de la Vendée éditeur : J. Sory (Napoléon-Vendée) L. Gasté (La Roche-sur-Yon) 1890
- [27] Ad 85 -Archives communales de Luçon (1563-2000) -Registre d'analyses des délibérations municipales dressé par M. Ballereau à la fin d'août 1787 à la fin d'août 1866
- [28] ChL. Chassin, *la Vendée Patriote* 1793-1800, t1 Dupont 1893
- [29] AD 85- Luçon -État civil- Décès 1793 à la fin d'août 1866

[30] ibid.

[31] Châtillon-sur-Sèvres (Mauléon) ou Châtillon sur Thouet proche de Parthenay, lieu où il se maria ?

[32] Ad 79- Ec -Parthenay -Mariages- 1793-AN IV -12 NUM 35/54 e

[33] Veuve de René Liger, habite Parthenay, elle touche une pension comme veuve d'un défenseur de la patrie ?? <https://gatine-parthenay.pagesperso-orange.fr/p>

[34] Cette église fut totalement rasée vers 1800/1805 et un collège fut construit. Fourneau Anne-Marie. « Parthenay (Deux-Sèvres). Église Saint-Sulpice ». In : Archéologie médiévale, tome 17, 1987. pp. 209-210. www.persee.fr/doc/arcme_0153-9337_1987_num_17_1_1196_t1_0209_0000_3

[35] <https://gatine-parthenay.pagesperso-orange.fr/personnes/d/dansard.html> . Informations certainement fournies dans *chroniques Gâtinelles tome 3 Parthenay : Les écoles, collèges, lycées, institutions publiques et privées*.

[36] A.N ?? An VI Pièces 51-55 « Hommage par le citoyen Dansard, instituteur à Parthenay (Deux-Sèvres), ??une chanson composée à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la République ». Archives du Directoire exécutif. « Affaires particulières » [an IV ?? an VIII]-AF/III/271-Dossiers 1101-1102

[37] Ad 79 ?? Bureau de Bressuire ?? 3 Q 4/8 ?? Registres de déclaration de successions (2 décembre 1791 ?? 30 ventôse an VII) ?? 1791-1799

[38] <https://gatine-parthenay.pagesperso-orange.fr/personnes/m/morisset.html>

[39] La monographie ??histoire scolaire de la commune de : Parthenay conservée aux AD 79 cote : 4 BIB 96-3 et accessible en ligne ??indique rien entre avril 1793 et pluviôse an IX

[40] AN F/17/1330 Dossier 3 Pièces 55-96. 4^e division. Pièces d'amançages des particuliers ci-après ou les concernant « Dausard, instituteur à Issoudun. Vendémiaire an X.mm » in : Inventaire analytique des « Papiers des comités d'Instruction publique de la législative et de la Convention, archives de la Commission des monuments et de la Commission temporaire des arts, du Conseil de conservation, des dépôts littéraires et d'objets d'art et de science, des musées et bibliothèques pendant la Révolution, de l'Institut d'Egypte ». https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN_IR_000289

[41] Merci à Claude Guillon pour ??aide apportée. AD 36- ??tat civil- d'après an X- Issoudun ?? acte de décès du 1^{er} Messidor an X 3 E 088/116 f° 131. [42] Discours, imprimés par ordre de la Société fraternelle de patriotes, de ??un & de ??autre sexe, de tout âge & de tout ??tat, sauf aux Jacobins, rue Saint-Honoré ??éditeur : [s.n.] (Paris) 1790 Gallica

Categorie

1. Révolution française
2. XVIII^e Siècle

Tags

1. Bressuire
2. Claude Dansart
3. Dansart
4. Deux-Sèvres
5. Guerre de Vendée
6. Guerres de Vendée
7. instituteur
8. Issoudun
9. Jottreau
10. Luçon
11. Révolution
12. révolutionnaire
13. Société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe.

date crée

18/10/2020

Auteur

christelle-augris